

CENTRE CATHOLIQUE POUR LA FORMATION EN COURS DE CARRIERE  
(CECAFOC)

APPEL D'OFFRES année scolaire 2019-2020

FRANÇAIS

CAHIER DES CHARGES

Personne de contact

[christophe.verhoeven@segec.be](mailto:christophe.verhoeven@segec.be)

**Critères pris en compte dans le choix des formateurs et des formations**

1. L'expertise du formateur : compétence scientifique dans le domaine considéré, expérience en formation d'adultes, ...
2. La qualité des contenus en regard du cahier des charges.
3. La qualité de la méthodologie proposée.
4. La connaissance du fonctionnement de l'enseignement secondaire.
5. La maîtrise des référents du réseau libre catholique et de ses écoles (projets éducatif et pédagogique, programmes, outils, ...).
6. Les éléments budgétaires.

Pour répondre plus adéquatement aux besoins des écoles et à leur nouveau plan de pilotage (qui inclut un plan de formation), le dispositif de formation pour la discipline Français a été complètement revu pour l'année 2019-2020. Les formateurs sont dès lors invités à répondre à un nouvel appel d'offre qui implique un dispositif de formation en deux temps. L'offre doit prendre appui sur le programme de français et le référentiel commun.

1<sup>er</sup> Temps : un atelier d'1h30 donné trois fois

Dans le cadre d'une journée consacrée exclusivement aux enseignants de français, qui aura lieu le **14 octobre** sur le site d'une université participante (L'UCL ou l'UNamur), les enseignants auront l'occasion de suivre trois ateliers différents, au choix. Il est donc demandé aux formateurs de proposer un atelier d'une durée d'1h30 qu'ils donneront trois fois au cours de la journée, dont voici l'horaire :

- 09h00 : conférence sur le métier d'enseignant de français et la formation continue ;
- de 10h30 à 12h00 : 1<sup>er</sup> atelier ;
- de 13h00 à 14h30 : 2<sup>e</sup> atelier ;
- de 14h30 à 16h00 : 3<sup>e</sup> atelier.

L'atelier doit être conçu comme une formation à part entière débouchant sur une série de propositions de formation (d'un ou deux jours) qui seront données, dans un deuxième temps, au cours de l'année scolaire, à la demande d'une école. La date, le lieu, voire le contenu de la formation pourront être négociés entre le formateur et l'équipe enseignante concernée.

Les offres d'atelier doivent comprendre :

- le CV du formateur (s'il s'agit d'une première offre)
- l'intitulé de l'atelier et le public visé ;
- un bref descriptif incluant la démarche pédagogique, les contenus, la présentation, les compétences professionnelles visées ;
- une ou plusieurs propositions de formation « à la demande » incluant :
  - l'intitulé de la formation et le public visé ;
  - un bref descriptif incluant la démarche pédagogique, les contenus, la présentation, les compétences professionnelles visées ;
  - l'horaire et le déroulement de la (ou des) journée (s).

Remarque : le formateur qui ne pourrait pas être présent le **14 octobre** peut néanmoins remettre d'ores et déjà une ou plusieurs offres de formation pour le 2<sup>e</sup> temps.

### 2<sup>e</sup> Temps : une formation d'un ou deux jours

La formation d'un ou deux jours, donnée en école ou à l'université (selon les disponibilités du formateur), au cours de l'année scolaire 2019-2020, sera construite en fonction de la demande d'une école, pour une équipe d'enseignants et sur base des propositions faites au cours de la journée du **14 octobre**.

Il est donc demandé au formateur de faire preuve de suffisamment de souplesse pour accueillir la demande d'une école, même si elle diffère quelque peu de sa proposition initiale. Un dialogue avec les enseignants concernés est souhaitable.

### Note :

L'intégration, dans les offres de formation, des enjeux du Pacte d'Excellence, sera appréciée. Il faut entendre par là : « la remédiation, l'évaluation diagnostique et formative, l'aménagement de parcours individualisés pour les élèves et leur accompagnement » ; les « liens entre l'école (et ses élèves) et son environnement proche (le quartier) et plus large (la société), notamment le monde associatif, économique, social et culturel » (extraits du Pacte d'Excellence), y inclus, « l'éducation à la citoyenneté ».